



---

## PANORAMA DE PRESSE

---

15/04/2020 09h15

CGT

# SOMMAIRE

---

## ACTUALITÉ SOCIALE

(7 articles)

---

**L'Humanité**

mercredi 15 avril 2020

**Les quartiers populaires à l'épreuve des inégalités** (908 mots)

Déjà frappées par les discriminations en temps normal, les villes populaires sont touchées de plein fouet par la crise soci...

Page 5

**L'Humanité**

mercredi 15 avril 2020

**McDonald's s'obstine en Touraine** (405 mots)

En plein confinement, douze fast-foods sont restés ouverts, dans des conditions déplorables. ...

Page 7

**L'Humanité**

mercredi 15 avril 2020

**Industrie** (662 mots)

Industrie Le profit, activité essentielle pour le Medef ...

Page 8

**Le Monde**

mercredi 15 avril 2020

**Des aides et une prolongation du chômage partiel pour faire face** (1064 mots)

Rassurer tout en donnant un horizon. Alors que la récession économique s'ajoute à la crise sanitaire, Emmanuel Macron a ten...

Page 9

**Le Monde**

mercredi 15 avril 2020

**Défaut de protection pour les « salariés mobilisés »** (1235 mots)

Depuis le début de la crise liée à la pandémie de Covid-19, une formule a vu le jour pour désigner ces femmes et ces hommes...

Page 11

**Les Echos**

mercredi 15 avril 2020

**Syndicats et patronat satisfaits mais vigilants** (662 mots)

Une intervention « prudente », qui se garde cette fois-ci d'« effet de balancier »... Le discours du chef de l'Etat, Emmanuel Macron,...

Page 13

**MEDIAPART**

jeudi 9 avril 2020

**Anne-Laure Delatte: un impôt sur les hauts patrimoines pour assurer la justice sociale** (3222 mots)

Anne-Laure Delatte: un impôt sur les hauts patrimoines pour assurer la justice sociale Dans un entretien à Mediapart, l'économiste Ann...

Page 14

---

## PROTECTION SOCIALE

(1 article)

---

**Le Monde**

mercredi 15 avril 2020

**« Une loi sur le grand âge s'impose »** (768 mots)

Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale et directeur de l'Ecole nationale supé...

Page 23

---

---

## MOUVEMENTS SOCIAUX

---

(1 article)

---

**L'Humanité**

mercredi 15 avril 2020

**La lutte syndicale n'est pas confinée** (585 mots)

Plusieurs mouvements de grève ont eu lieu ou sont en cours avec pour mots d'ordre la sécurité des salariés et le respect du...

Page 26

---

## ACTUALITÉ SOCIALE

---



POLITIQUE

## Les quartiers populaires à l'épreuve des inégalités

Déjà frappées par les discriminations en temps normal, les villes populaires sont touchées de plein fouet par la crise sociale qu'engendre l'épidémie. Les maires tirent la sonnette d'alarme et attendent des actes après le discours.

Surmortalité, inégalités scolaires, précarité alimentaire... les conséquences sociales de la crise sanitaire frappent de plein fouet les communes populaires. Une situation reconnue lundi soir par le chef de l'État, qui a justifié la reprise progressive de l'école le 11 mai contre le creusement des inégalités et promis « une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes » et aux « étudiants les plus précaires », sans en livrer la teneur. Mais les élus locaux attendent maintenant des actes. « Jusque-là, le gouvernement n'avait pas pris assez la mesure de la crise sociale qui frappe d'ores et déjà. Les annonces vont dans le bon sens, encore faut-il attendre les détails mercredi », estime le maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) Laurent Russier, qui dénonce du même coup les stigmatisations dont les quartiers populaires ont fait les frais. « On n'est pas égaux devant le confinement. C'est plus difficile quand on est en appartement sans jardin, quand les logements sont suroccupés, que quand on peut aller dans sa résidence secondaire. Il est d'autant plus remarquable que la population fasse tout pour le respecter », saluté l'édile communiste. « Nos quartiers populaires, souvent stigmatisés, font preuve d'une solidarité exemplaire », ajoute Gilles Leproust, maire d'Allonnes (Sarthe) et secrétaire général de l'Association des maires Ville & banlieue.

Si la population respecte le confine-

ment, dans les quartiers populaires, elle subit plus qu'ailleurs les conséquences de l'épidémie. En matière sanitaire, d'abord. En Seine-Saint-Denis, où Emmanuel Macron était en visite la semaine dernière, une surmortalité de 63 % a été constatée la semaine du 21 mars, par rapport à la précédente, par l'Insee (contre 32 % à Paris). « C'est vrai qu'aujourd'hui, les inégalités tuent en Seine-Saint-Denis », ont dénoncé des élus du département dans une tribune publiée parle Monde ce week-end. Ils pointent un « réseau des médecins de ville (qui) est plus faible qu'ailleurs », des « pathologies associées à des complications plus nombreuses », « la crise de l'hôpital public », mais aussi des habitants « contraints de travailler, parfois sans les protections suffisantes ».

Les enfants pourraient aussi compter parmi les victimes collatérales du coronavirus. « Il y a trop d'inégalités dans la possibilité des familles à accompagner leurs enfants pour parler de continuité pédagogique », explique le maire d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) Philippe Bouyssou, qui plaide comme d'autres pour reprendre l'école là où elle s'est arrêtée. « Le ministre Blanquer indique que 5 à 8 % des enfants sont sans lien avec leurs enseignants, mais on sait très bien qu'ici, c'est plutôt 25-30 % », renchérit Laurent Russier. Dans une lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale, il demande avec neuf de ses homologues de

Seine-Saint-Denis « un moratoire sur la fermeture des classes, ainsi qu'un grand plan de relance massif pour l'école publique » dans un département où un rapport parlementaire pointait déjà, en mai 2018, les manquements de l'État en la matière. Pour pallier ces fractures, des initiatives s'organisent. « À Montreuil, nous sommes en train de concevoir un programme de mobilisation d'été pour soutenir les enfants qui en ont besoin », explique le maire de cette commune de Seine-Saint-Denis, Patrice Bessac. Si, dans ce contexte, la reprise de l'école en mai est perçue comme une bonne nouvelle, celle-ci « se fera-t-elle avec un accompagnement fort des élèves mis en difficulté pendant le confinement ? » interroge Laurent Russier, tandis que le ministre de l'Éducation évoquait, mardi, « un accompagnement personnalisé ».

La crise frappe aussi dans les assiettes. Entre perte de revenus – du fait de contrats précaires non renouvelés ou de chômage partiel – et dépenses supplémentaires, les fins de mois sont encore plus ardues qu'à l'accoutumée. « Pour les familles qui d'habitude accèdent à la restauration scolaire avec des tarifs au quotient familial, ce n'est pas la même histoire quand il faut nourrir tout le monde trois fois par jour », rappelle Philippe Bouyssou. Pour faire face, la commune a mis en place, en lien avec les associations, deux distributions de produits de première nécessité par

semaine. À Allonnes, un accès d'une heure aux quelque 280 jardins familiaux, dont les tarifs de location ont été divisés par deux, a aussi été maintenu. « Aux Restos du cœur dont nous avons accompagné la réouverture, il y a un public qui n'est pas dans les radars habituellement », constate aussi Patrice Bes-sac. « Il faut des mesures fortes, poursuit Laurent Russier, à la fois pour ceux aux minima sociaux qui étaient déjà très fragiles et pour ceux autour du Smic qui jusqu'ici s'en sortaient mais qui ont subi des pertes de revenus brutales. » Et l'élu de questionner à nouveau : « Les aides aux fa-

milles annoncées seront attribuées selon quels critères ? Il faudrait allier les aides directes et les mesures de soutien aux collectivités et bailleurs pour qu'ils augmentent leurs aides sociales ». « La question du paiement des loyers s'est posée dès la fin mars et se posera pour avril », relève aussi Catherine Arenou, maire LR de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), dans la Gazette des communes, notant que le gouvernement « n'a pas acté que ces loyers seraient supprimés ou différés ».

Reste aussi la question des moyens nécessaires pour répondre à l'ur-

gence dans ces communes touchées ces dernières années par l'austérité et qui, pour l'heure, « n'ont pas de réponse claire », souligne Gilles Le-proust. La maire communiste de Vé-nissieux (Rhône), Michèle Picard, prévient dans un courrier à Édouard Philippe : « Amplifier encore plus les mesures d'économies à la sortie de cette crise serait un contresens his-torique et dramatique pour les habi-tants. »

Julia Hamlaoui ■

*par Julia Hamlaoui,*





SOCIAL-ECO

## McDonald's s'obstine en Touraine

En plein confinement, douze fast-foods sont restés ouverts, dans des conditions déplorables.

Alors que McDonald's a fermé, entre le 15 et le 19 mars, la totalité de ses 1 490 enseignes françaises, 12 irréductibles, situées à Tours (Indre-et-Loire) et dans ses alentours, ont gardé portes ouvertes, au mépris des exigences sanitaires. D'après McDonald's, il s'agit d'un « test » qui a pour but de mettre en pratique les recommandations d'un « guide opérationnel visant à renforcer significativement les mesures sanitaires pour nos personnels et nos clients sur le drive et la livraison à domicile ». L'entreprise compte ensuite étendre ces pratiques à l'ensemble de ses enseignes pour organiser le déconfinement.

Selon les calculs de la CGT, pour assurer ce service, au moins 250 personnes continuent de travailler, en alternance, dans les cuisines de ces restaurants appartenant tous à la même personne : Bernard Simmenauer. Dans un communiqué, la fédération du commerce, de la distri-

bution et des services estime que ce dernier « en plus de mettre en péril la santé de ses « collaborateurs » et des livreurs à vélo « indépendants », a mis en danger les consommateurs ». Elle dénonce « des conditions sanitaires inacceptables », avec notamment un « non-respect des gestes barrières » et une « distanciation sociale inapplicable ». Mais également des « menaces » et des « intimidations » de certains managers pour éviter que les salariés n'exercent leur droit de retrait.

### Du Sopalin en guise de masque

« Ces travailleurs sont pour la plupart précaires, à temps partiel et rémunérés au Smic. Ils ont été les rats de laboratoire de McDonald's ! » s'emporte Loïc Roldan, représentant syndical CGT. « Une équière de l'un des restaurants m'a dit : «On n'est pas

des salariés, on est des salariés-McDo. » Comme s'ils étaient un sous-salarial... » Il cite notamment l'exemple d'un restaurant où, à défaut d'avoir des masques, « on a demandé au personnel de se protéger le visage avec du Sopalin et des élastiques ».

« Sur le papier, on signe sans problème ce guide de 130 pages. Mais on sait que, son application, ça sera autre chose... Dans les franchises, c'est la jungle ! Ils se foutent de la santé des salariés », explique le syndicaliste, qui demande « la fermeture de l'ensemble des restaurants » pour protéger ceux qui y travaillent. D'autant plus que les dossiers de chômage partiel concernant la restauration rapide sont validés par le ministère du Travail. Car, quoi qu'en dise, conclut Loïc Roldan, « manger un burger n'a aujourd'hui rien d'essentiel ». ■

par Emilio Meslet ,





SOCIAL-ECO

## Industrie

### I ndustrie

Le profit, activité essentielle pour le Medef

Alors qu'Emmanuel Macron a assuré, lundi, qu'une partie de l'économie reprendrait le 11 mai, des exemples de réouverture d'entreprises dans le secteur automobile viennent le contredire.

« Le 11 mai, il s'agira aussi de permettre au plus grand nombre de retourner travailler » avec des règles pour « protéger les salariés ». Certains employeurs n'ont pas attendu cette déclaration d'Emmanuel Macron, lundi, pour annoncer des réouvertures d'usines. Alors que le président de la République a prolongé la fermeture des lieux publics tels les cafés, les restaurants ou les salles de spectacle jusqu'à une date ultérieure, la filière automobile grille, elle, toutes les étapes, appelant, dès vendredi dernier, à une reprise progressive de l'activité au prétexte d'une « urgence vitale » face à la crise du secteur. Les ouvriers sont donc contraints de se remettre à l'ouvrage dans un contexte de pression patronale exacerbée et avec des conditions de sécurité pas toujours optimales.

Chez Michelin, les machines ont ainsi redémarré la semaine passée avec 15 % du personnel. De son côté, Toyota a annoncé que son usine de Valenciennes (Nord) allait rouvrir le 21 avril avec deux équipes par jour au lieu de trois. 1 500 voitures devraient sortir de la chaîne dès la première semaine, soit l'équivalent de la produc-

Pour la CGT, qui a voté contre cette décision lors du CSE extraordinaire vendredi dernier, c'est un « scandale ». « La direction utilise la force pour nous faire revenir à l'usine, nous fait prendre le risque de tomber malades. Le virus se propagerait entre amis mais pas entre collègues de travail ? » s'indigne le délégué syndical Éric Pecqueur, qui dénonce également « l'irresponsabilité des actionnaires, de la direction, et du gouvernement qui a donné son aval ». Selon Fabrice Cambier, représentant de FO, « si un cas de Covid se déclare dans la société, la direction sera responsable (...) Qu'est-ce qui nous garantit qu'il n'y aura pas de cas ? les mesures d'hygiène seront-elles suffisantes ? Pas suffisantes ? On n'en sait rien ».

Le site PSA d'Hordain (Nord) se prépare aussi à repartir. Une aberration, selon Jean-Pierre Mercier, de la CGT PSA, qui dénonce dans un communiqué les risques en cascade : « Pour que ces deux usines (Toyota et PSA) puissent rouvrir, ce sont des dizaines d'usines de fournisseurs et de sous-traitants qui doivent redémarrer, ainsi que celles de fabrication de boîtes de vitesses de PSA à Metz-Borny et de fabrication de moteurs de Trémery (près de Metz). Ce sont des milliers de salariés qui devraient rompre le confinement, sortir de leur domicile pour aller fabriquer des voitures, ce qui aujourd'hui, « en plein cœur de la bataille », pour reprendre l'expression du président de la République, n'est évidemment pas une activité essentielle. »

pagne, la France n'a pas dressé de liste des activités essentielles, l'exécutif préférant entretenir le flou et laisser ainsi les industriels seuls maîtres à bord. Dans une optique de clarification, la CGT métallurgie a donc déposé une requête en référé devant le Conseil d'État enjoignant le premier ministre, le ministre de la Santé et le ministre du Travail à établir une liste des entreprises vitales à la nation par secteur d'activité. Le gouvernement avait jusqu'à lundi midi pour y répondre. S'il n'a pas daigné conclure avant ce délai, le patronat de la branche, l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), s'est permis d'y apporter une réponse, même si celle-ci est irrecevable... Pour la FTM-CGT, « c'est une nouvelle preuve que l'État (...) reporte sur les employeurs le soin de faire comme bon leur semble ». Alors que les réouvertures de sociétés se multiplient en toute liberté, début avril, la CGT avait proposé 37 secteurs à prioriser sous certaines conditions, allant des activités de santé à l'hébergement médico-social, l'industrie alimentaire, l'imprimerie et l'édition de journaux et périodiques, en passant par l'industrie chimique plasturgie et caoutchouc, mais essentiellement destinée au secteur médical et alimentaire. Car, comme le souligne Marie-Claire Cailletaud, coanimatrice du pôle industrie de la CGT : « Fabriquer des voitures et des avions peut attendre trois semaines ! »

Cécile Rousseau ■

par Cécile Rousseau,

tion quotidienne en temps normal.  
Parution : Quotidienne

Diffusion : 33 858 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD DSH  
2018-2019

Audience : 363 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Contrairement à l'Italie ou à l'Es-



Tous droits réservés Humanité Quotidien 2020

bb97c3a88fd0a304051a19b0a003813785a79996d189581235afaf



## CORONAVIRUS

# Des aides et une prolongation du chômage partiel pour faire face

Alors que le Medef a rouvert, durant le week-end, le débat sur l'augmentation du temps de travail, Macron est, lui, resté vague sur l'après

**R**assurer tout en donnant un horizon. Alors que la récession économique s'ajoute à la crise sanitaire, Emmanuel Macron a tenté, lundi 13 avril, d'esquisser un «chemin» pour la reprise de l'activité, après avoir annoncé la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai. A l'issue d'un week-end pascal marqué par la controverse sur les «efforts» qui pourraient être demandés aux Français une fois la pandémie endiguée, il s'est, toutefois, montré vague sur «l'après», se concentrant sur la situation actuelle et les mesures d'accompagnement social nécessaires, selon lui, pour y faire face.

«Une aide exceptionnelle» sera versée «sans délai» aux familles «les plus modestes avec des enfants» et «les étudiants les plus précaires» ne seront pas oubliés, a déclaré le chef de l'Etat mais sans donner de précisions. Plusieurs réunions devaient avoir lieu mardi sur le sujet, en prévision d'une présentation lors du conseil des ministres, mercredi 15 avril.

Par ailleurs, «les mesures de chômage partiel pour les salariés et de financement pour les entreprises, seront prolongées et renforcées», a-t-il indiqué, soulignant que ces dispositions sont «inédites» et «protègent d'ores et déjà plus de 8 millions de nos salariés» (soit plus d'un sur trois). Il s'agira aussi de demander aux banques de «décaler toutes les échéances beaucoup plus massivement qu'elles ne l'ont fait», a dé-

mandé le président de la République. Depuis un mois, ces établissements se sont engagés à reporter jusqu'à six mois les remboursements de prêts, sans pénalités. «Les assureurs doivent être au rendez-vous», a-t-il aussi réclamé. Ces derniers ne couvrent pas le risque de catastrophe sanitaire et ont tardé à abonder le fonds de solidarité pour les petites entreprises. Ils y injecteront finalement 400 millions d'euros au lieu de 200.

Alors que l'hypothèse de la fermeture des écoles jusqu'en septembre circulait depuis quelques jours, M. Macron a annoncé qu'elles devaient «progressivement» rouvrir à partir du 11 mai car, selon lui, «la situation actuelle creuse des inégalités». De quoi permettre aussi à cette date «au plus grand nombre de retourner travailler, redémarrer notre industrie, nos commerces et nos services». D'ici là, le gouvernement préparera «sans délai» ces réouvertures «avec les partenaires sociaux» pour que «des règles soient établies afin de protéger les salariés». «Une priorité», a assuré le locataire de l'Elysée. En revanche, les «restaurants, cafés et hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacle et musées» resteront fermés. Un «plan spécifique» pour ces secteurs «durablement affectés» sera «rapidement» mis en place et comprendra des «annulations de charges», a-t-il promis.

En tout état de cause, le deuxième projet de loi de finances rectificative, annoncé jeudi 9 avril et qui devait

être également présenté mercredi, est déjà caduc. Ses prévisions étaient fondées sur un confinement de six semaines, et non huit comme annoncé lundi soir. Conséquence : c'est désormais 110 milliards d'euros que le gouvernement met sur la table, dont 24 milliards d'euros pour le chômage partiel, a annoncé mardi Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, sur Franceinfo. Le déficit prévu à 7,6 % du PIB en fin de semaine dernière va plonger à 9 %. Quant à la dette, elle devrait atteindre 115 % du PIB. Le tout sur fond d'une récession de 8 % du PIB, prévision assortie «d'une grande prudence», a mis en garde Bruno Le Maire, ministre de l'économie, sur BFM-TV, mardi.

## Reprise «progressive»

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, l'annonce du 11 mai est «une bonne nouvelle» : «Il y a un cap qui est donné, une date qui va permettre de pouvoir retravailler peut-être pas complètement mais tout de même massivement.» D'autant, se félicite-t-il, que cela se fera «en même temps» que la réouverture des écoles, ce qui permettra de libérer les salariés qui ont des enfants. Le numéro un de la première organisation patronale a cependant des doutes sur la faisabilité pour l'Etat d'équiper chaque citoyen d'un masque «grand public» comme l'a souhaité M. Macron : «La quantité augmente chaque jour mais en aura-t-on assez pour les entreprises et les

citoyens d'ici au 11 mai?»

Des perspectives ont été tracées, «à court, moyen et long» terme, considère François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises, en exprimant sa satisfaction sur les annulations de charges «ciblées sur certains secteurs». Mais «tant qu'on ne sera pas certains d'assurer la sécurité de nos salariés, on aura du mal à faire redémarrer l'économie», complète-t-il, en évoquant une reprise qui ne pourra être que «progressive».

Le chef de l'Etat n'a, en revanche, pas fait allusion à la polémique lancée samedi par M. Roux de Bézieux. Dans un entretien au Figaro, le président du Medef avait estimé qu'«il faudra bien se poser, tôt ou tard, la question du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique». Des déclarations dont l'écho a été redoublé

par l'intervention d'Agnès Pannier-Runacher: la secrétaire d'Etat à l'économie a jugé, le même jour sur Franceinfo, qu'il faudra «probablement plus travailler que nous ne l'avons fait avant» pour «ratrapper ce mois perdu».

De quoi provoquer la colère des syndicats. Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, a jugé, dimanche sur France 2, qu'il était «totalement indécent» de tenir de tels propos, critiquant les «vieilles lunes qui reviennent: "il faudra travailler plus", "il faudra de la sueur et des larmes" ... ». Il est même «grossier de dire aux gens qu'ils devront travailler plus alors qu'on ne sait même pas s'ils auront un boulot demain», renchérit François Hommeril, le président de la CFE-CGC.

«Je ne sais pas au nom de qui parle Mme Pannier-Runacher», enchaîne Yves Veyrier, le secrétaire général de

FO, en s'interrogeant sur la portée à donner aux propos de la secrétaire d'Etat. Il devrait y avoir «un peu plus d'ordre» dans les prises de parole du pouvoir en place, «ou alors c'est endossé par le gouvernement, auquel cas c'est problématique», confie-t-il. «Ils utilisent le contexte pour justifier le fait qu'il faudra passer davantage de temps au travail et aller vers de nouvelles déréglementations», observe Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT. Une orientation qui ne vise, selon elle, qu'à «satisfaire les exigences du Medef». Des critiques que M. Roux de Bézieux dit avoir entendues. «Ce sujet ne pouvait être discuté que dans le cadre du dialogue social, souligne-t-il auprès du Monde. Les syndicats ont dit non, donc le débat est clos.» ■

*par Raphaëlle Besse Desmoulières, Bertrand Bissuel Et Audrey Tonnelier*





## CORONAVIRUS

# Défaut de protection pour les «salariés mobilisés»

Plusieurs entreprises ont été rappelées à l'ordre par l'inspection du travail, voire la justice

**D**epuis le début de la crise liée à la pandémie de Covid-19, une formule a vu le jour pour désigner ces femmes et ces hommes fidèles au poste : les «travailleurs mobilisés». Soignants, chauffeurs routiers, employés de commerces alimentaires... Ils sont plusieurs millions à sortir tous les jours de chez eux afin d'exercer leur activité, s'exposant au risque d'être contaminés. En principe, les entreprises qui les emploient doivent garantir leur «sécurité», comme l'a rédit, lundi 13 avril, Emmanuel Macron, lors de son allocution télévisée : écart d'au moins un mètre entre deux personnes, mise à disposition d'équipements... La réalité montre que ces instructions ont parfois eu du mal à être suivies.

D'après la direction générale du travail, les services déconcentrés de l'Etat ont adressé, à la date du vendredi 10 avril, 22 mises en demeure à des employeurs qui n'avaient pas pris les dispositions requises. L'un d'entre eux a été particulièrement montré du doigt : Amazon France. Cinq sites du géant de l'e-commerce ont été rappelés à l'ordre, début avril, par des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccete).

Que leur était-il reproché ? Non-respect des mesures de «distanciation sociale» à certains endroits, absence de gel hydroalcoolique dans d'autres... La filiale française d'une autre grande firme américaine a subi, elle aussi, les foudres de l'inspection du travail : FedEx et

son vaste centre de tri à l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle. Le 3 avril, le groupe de messagerie a été sommé de renforcer la protection de ses équipes.

Des entreprises tricolores ont aussi été épinglees, telle La Poste, qui, selon une inspectrice du travail, a laissé s'installer une «situation dangereuse» sur sa plate-forme localisée dans la banlieue ouest de Rennes : méconnaissance «des gestes barrières, (...) en particulier de la part des intérimaires», «interactions (...) nombreuses et répétées» avec des chauffeurs de sociétés extérieures.

## «Pas de mauvaises intentions»

Le 26 mars, la Dirccete a enjoint au responsable du site de remédier à ces problèmes, en rappelant les «consignes» aux travailleurs temporaires et en modifiant l'accueil des conducteurs de poids lourds. Il s'agit d'une affaire qui «est en train de se régler», assure un représentant des services de l'Etat. Ce que confirme Aline Guérard (CFDT), qui ajoute : «Sur l'activité colis et courriers, La Poste a eu du mal à mettre en place une organisation adaptée, car le dialogue social est dégradé, mais aussi parce qu'il lui a fallu dépasser une culture consistante à vouloir faire passer le maximum de flux. Les choses sont peu à peu en train de se réguler.»

Dans certains cas, la justice a été appelée à se prononcer. Ainsi, à Lille, le tribunal judiciaire a ordonné à l'ADAR Flandre Métropole, une

grosse association d'aide à domicile, de prendre de toute urgence diverses dispositions afin de renforcer la sécurité de ses collaborateurs qui interviennent chez des personnes privées d'autonomie. «Nous sommes évidemment d'accord sur le fait de protéger le personnel, réagit Fabrice Bucamp, le directeur de l'ADAR. Mais nous n'avons pas eu assez de moyens, surtout au niveau des masques.»

Ces épisodes montrent combien il était ardu de se conformer aux injonctions du gouvernement : veiller à la sécurité des travailleurs, tout en permettant aux entreprises de tourner autant que possible. «Aujourd'hui, ça se passe globalement plutôt bien, et si un accroc survient, il est traité rapidement, affirme Cyril Chabanier, le président de la CFTC. Les conflits, comme chez Amazon, représentent une minorité.»

Les patrons «sont vigilants, pour des raisons d'image et parce qu'ils ne souhaitent pas voir leur responsabilité engagée devant les tribunaux», enchaîne un haut cadre d'une Dirccete. Le risque pénal est réel, comme l'illustrent les plaintes «pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui» récemment déposées par des syndicats d'Amazon ou de l'administration fiscale.

«Il n'y a pas de mauvaises intentions de la part des employeurs, complète Hugues Vidor, directeur général de l'Adédom, une des fédérations qui représentent les associations d'aide à domicile. Ils font tout pour veiller

à la sécurité de leurs équipes, mais doivent aussi composer avec du matériel de protection en quantités insuffisantes.» «Il reste des difficultés, liées au manque de masques», renchérit M. Chabanier. Et des différends subsistent encore, ici et là.

A Vitrolles (Bouches-du-Rhône), les salariés de la société Derichebourg, qui nettoient l'hypermarché Carrefour, se plaignent de leur sort. Ils n'ont «toujours pas les moyens de travailler correctement», juge Olivier Barberie, représentant du syndicat SECI-UNSA, alors même que le signal d'alarme avait été tiré à la suite de l'hospitalisation d'un agent de sécurité employé dans l'établissement, fin mars. Des gants isolants ont été fournis aux membres du personnel. Mais «les mesures d'hygiène sont négligées, tant pour les employés que pour la clientèle», dénonce M. Barberie.

Dans le magasin Carrefour d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), c'est aussi l'hygiène qui cristallise le mécontentement. Ainsi que la densité humaine. «Il y a trop de clients dans le magasin», rapporte Patrick Aït-Aissa, délégué syndical CGT. Fin mars, la direction a instauré un filtrage à l'entrée. Des gants, des masques et des flacons de gel hydro-alcoolique ont été distribués aux équipes. Mais il faudrait aller plus loin, selon le syndicaliste, par exemple en remaniant le planning des salariés chargés de la mise en

rayon, afin qu'ils ne soient plus «en contact avec la clientèle».

Le ton monte aussi chez E. Leclerc. Début avril, le magasin situé au Cannet-Rocheville (Alpes-Maritimes) a été «mis en demeure» par la Direction de respecter les mesures de distanciation sociale et de doter les salariés de protection «dans un délai de quatre jours, sous peine de fermeture administrative».

#### «Enorme effort d'adaptation»

Leclerc a répondu promptement, en installant des plaques de Plexiglas autour des sièges de caisse. «Un constat d'huissier, effectué le 2 avril, démontre que l'ensemble des mesures de sécurité et de prévention sont mises en œuvre», certifie la direction. Cependant, sur place, la CFDT déplore encore le «manque de filtrage» des clients à l'entrée. «Il n'y a pas de comptage. Or, il peut y avoir jusqu'à 300 personnes dans ce magasin de 4 500 mètres carrés, souligne Antoine d'Eurveiller, secrétaire du comité social et économique (CSE) – l'instance de représentation du personnel. Tous les jours, la police intervient pour juguler les flux.»

De fait, le secteur de la grande distribution est sous haute tension. Les enseignes «ont accompli un énorme effort d'adaptation pour améliorer les conditions de travail», reconnaît Carole Desiano (FO). Mais les points de vente alimentaires attirent des

milliers de personnes, chaque jour. Une fréquentation qui sème l'angoisse parmi les salariés.

«La tension entre le personnel et la clientèle est grande», observe la syndicaliste. Au point de dissuader des salariés de venir à leur poste. Le taux d'absentéisme en magasin «ne cesse de croître», relate Mme Desiano. Chez E. Leclerc, il «varie de 10 % à 30 % en fonction des régions», selon les chiffres fournis par un porte-parole.

Aujourd'hui, le patronat aimeraient que notre économie s'extraie au plus vite du cocon dans lequel elle est plongée. Dans un entretien au Figaro de samedi, le président du Medef, Géoffroy Roux de Bézieux, a exhorté «tous les entrepreneurs qui le peuvent à [redémarrer] dès maintenant leur activité». A deux conditions : respecter «les règles sanitaires de sécurité pour les salariés» et négocier «des accords de reprise avec les représentants du personnel». Toute la question est de savoir si les parties en présence sauront s'entendre sur la façon de sortir du déconfinement, certains étant d'abord préoccupés par la survie de leur société, d'autres par la santé des individus. ■

par Bertrand Bissuel Et Juliette Garnier





FRANCE – ÉPIDÉMIE

## Syndicats et patronat satisfaits mais vigilants

Le discours du chef de l'Etat a été bien accueilli par les partenaires sociaux, qui pointent tous la nécessité de disposer de matériels de protection en quantité suffisante pour permettre une reprise sécurisée de l'activité.

**U**ne intervention « prudente », qui se garde cette fois-ci d'« effet de balancier »... Le discours du chef de l'Etat, Emmanuel Macron, lundi soir, a été plutôt bien accueilli par les partenaires sociaux. Même si tout le monde n'a pas fait part d'un aussi grand enthousiasme que le Medef, qui s'est déclaré immédiatement « satisfait » d'avoir un cap pour « remettre le pays en marche », affirmant aussi partager « l'appel du président à continuer à vivre et à produire ».

Le patronat dans son ensemble s'est félicité de l'annonce du renforcement et du prolongement des aides aux entreprises pour faire face à la crise provoquée par l'épidémie de coronavirus, même s'il attend d'en connaître les détails. « Ce qu'a dit Emmanuel Macron, je signe tout de suite, mais comme d'habitude, il faudra voir la mise en oeuvre », insiste Alain Griset auprès des « Echos ». Le président de l'U2P, qui regroupe les artisans et les professions libérales, pointe notamment les difficultés d'accès des entreprises « les plus fragiles » aux crédits de trésorerie.

Les organisations patronales comme syndicales ont accueilli positivement l'annonce de quatre semaines supplémentaires de confinement. « Emmanuel Macron a été relativement clair sur le calendrier [...], jusqu'au

11 mai, le pays sera plutôt en touche pause en matière économique », a résumé François Asselin, le président de la CPME, sur France Inter mardi. « Pour le moment, c'est indispensable pour endiguer la propagation de l'épidémie », a estimé Yves Veyrier, le secrétaire général de Force ouvrière, sur BFMTV, ajoutant : « Ce que je retiens, c'est la santé avant tout. » Ce mois supplémentaire de confinement doit permettre de préparer le déconfinement dont le chef de l'Etat a précisément qu'il sera progressif, a souligné Laurent Berger, le leader de la CFDT, qui s'exprimait sur LCI. « Il y a eu des réponses, [mais] il y a encore beaucoup de questions à creuser », a-t-il souligné.

### Masque grand public

« Nos collègues sont impatients de reprendre, ils n'ont pas envie d'attendre des mois, mais ce sont des chefs d'entreprise responsables, ce qu'ils veulent, c'est qu'on leur donne les bonnes pratiques, les outils pour travailler en sécurité », explique Alain Griset. La CFDT défend l'idée de travailler sur des protocoles de déconfinement. Cela se justifie à la fois par « le risque sanitaire réel, mais aussi un aspect psychologique », compte tenu des inquiétudes des salariés sur la sécurité sanitaire, selon Laurent Berger. Au sein du premier

syndicat français, on se félicite du fait que la reprise du travail va être organisée de façon « concertée, avec des points réguliers et des ajustements si nécessaires, ce qui est le propre d'une gestion de crise. »

Cette préoccupation d'une reprise concertée conditionnée par des garanties de sécurité suffisantes pour les salariés est partagée par tous les partenaires sociaux. Avec en ligne de mire la question de la disponibilité des matériels de protection, au premier rang desquels les masques. Emmanuel Macron a promis lors de son allocution que chacun disposerait pour le 11 mai d'un « masque grand public ».

Mais « c'est quoi un masque grand public ? » se demande un responsable patronal, exprimant une interrogation largement partagée par les partenaires sociaux. Ils pointent aussi un autre sujet, évoqué par le chef de l'Etat mais qui, pour eux, devra être travaillé : celui du trajet domicile-travail et les risques sanitaires dans les transports en commun. Du côté des syndicats, on note par ailleurs le silence du chef de l'Etat sur l'assurance-chômage, pourtant en première ligne dans la crise. ■

par Leïla De Comarmond



## Anne-Laure Delatte: un impôt sur les hauts patrimoines pour assurer la justice sociale

Dans un entretien à Mediapart, l'économiste Anne-Laure Delatte estime qu'il est urgent de poser dès maintenant la question fiscale et lancer les bases d'un nouveau contrat social. Elle propose, avec d'autres, de créer un nouvel impôt sur le patrimoine.

Anne-Laure Delatte, économiste au Cepii. © DR

Soudain, l'argent ne manque plus. Lorsque l'activité s'est arrêtée avec le confinement, les gouvernements se sont tous engagés à combler en tout ou en partie les pertes économiques pour les entreprises et les ménages. Le financement de cette aide massive, directe ou indirecte, par des garanties de prêts sera assuré par de la dette publique. Cette dette est soutenue par les rachats de la Banque centrale européenne (BCE) en zone euro. Avec l'appui de la Banque centrale, les obligations ne manqueront pas de preneurs à des taux bas.

Cette facilité tend à faire oublier, dans l'urgence, la question de la fiscalité. Comme si les dépenses de l'État ne dépendaient plus de cette source de financement. Mieux même, le gouvernement a confirmé qu'il n'entendait pas modifier sa politique fiscale au lendemain de la crise.

Logo. © DR

Pourtant, les choses ne sont pas si simples. Si l'argent ne compte pas pour se substituer à l'activité, rien n'est réellement dit de l'avenir des services publics et de la protection sociale, autrement dit des mécanismes de solidarité. Le financement de ces derniers reste un sujet brûlant. Pour preuve : le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a lancé une plateforme pour récolter des dons en faveur du système de santé. Pourtant, ce dernier, plombé par les baisses de cotisations en faveur des entreprises et des ménages, a besoin de ressources solides et stables.

Cet appel aux dons semble dresser un scénario noir : après la crise, tout redeviendra comme avant. La solidarité nationale sera réduite au nom de la baisse de la pression fiscale et « l'argent magique » ne sera plus disponible. On reprendra la défense des premiers de cordée, et l'on ajustera les services publics à la baisse.

C'est pour éviter ce scénario que plusieurs économistes ont signé une tribune, récemment publiée dans *Le Monde*, pour défendre l'idée d'un « *nouveau contrat social et fiscal* ». Anne-Laure Delatte, économiste au Cepii, est l'une des signataires de cet appel. Spécialiste de la finance, des paradis fiscaux et de la zone euro, elle estime qu'il est nécessaire de lancer dès à présent le débat sur un impôt sur les hauts patrimoines pour établir les bases d'une future justice fiscale. À l'aube d'années sans doute difficiles pour le monde du travail et les plus précaires, la question mérite d'être mise en avant dans les discussions sur le « monde d'après ».

**Devant l'ampleur de la crise, les États ont redécouvert « l'argent magique » par le recours, sans le dire, à une forme de monétisation de la dette. En quoi cette solution vous semble-t-elle insatisfaisante à long terme ?**

**Anne-Laure Delatte :** La Banque centrale européenne a en effet été la première des institutions européennes à intervenir pour essayer de réduire l'impact du choc sanitaire. Elle a d'abord fait une première annonce le 12 mars, qui n'a pas vraiment été efficace, et finalement sorti le bazooka monétaire, une semaine plus tard, en annonçant le « Pandemic Emergency Purchase Programme ».

Résultat : au mois de mars, elle a quasiment triplé ses achats de dettes publiques. Que les choses soient claires : ces interventions sont absolument utiles car elles ont permis de réduire les tensions des marchés, en particulier sur la dette italienne. Le coût d'emprunt italien augmentait dangereusement et l'annonce de la BCE a permis de réduire ce coût. C'est donc heureux.

Mais la politique monétaire ne peut se substituer à toutes les autres formes d'interventions politiques. À force d'attribuer à la BCE la solution de tous les problèmes et de toutes les crises, financière, écologique, épidémique, etc., on déplace très concrètement le lieu d'exercice du pouvoir et des choix collectifs en dehors des enceintes de la politique représentative et de la démocratie.

Or, c'est dans le débat démocratique que se construit la légitimité des choix collectifs qui fondent notre contrat social. La solution monétaire fait certainement partie du paquet de mesures de crise mais ne peut en aucun cas en être la pierre angulaire. Je pense que l'argent magique fait le lit de ceux qui préfèrent éviter un vrai débat démocratique sur la distribution des coûts pour sortir de la crise.

**Pour vous, le débat sur la fiscalité manque cruellement au cœur de la crise. Mais l'urgence n'est-elle pas le pire moment pour parler d'impôts ? Cela ne risque-t-il pas d'affaiblir la confiance, déjà chancelante ? Ou au contraire y voyez-vous un signe de conservatisme fiscal ?**

Vous avez raison, c'est le pire moment pour ceux qui ont largement profité de la mondialisation. Si ce débat avait lieu maintenant, pendant le confinement, il pourrait déclencher un basculement de rapports de force entre gagnants et perdants de la mondialisation.

La dernière décennie a révélé les gagnants et les perdants de notre régime économique : le capitalisme financier en place depuis les années 1970 a entraîné une grande concentration des richesses, largement documentée dans les travaux lancés par Thomas Piketty. Cette concentration a créé un petit nombre d'individus immensément riches, par leurs patrimoines et leurs revenus. Les impôts ne sont pas progressifs en haut de la pyramide à cause des différentes niches et de l'évasion fiscale.

Le système économique a aussi favorisé l'émergence d'entreprises multinationales qui ont profité de la concurrence fiscale pour réduire leurs impôts. Ces pertes de recettes pour l'État ont contribué à détériorer les services publics et à empêcher une prise en charge efficace de la crise du Covid : il manque des

lits et du personnel dans les services de réanimation, des masques et du matériel de base pour protéger le personnel soignant ; les moindres investissements dans l'éducation révèlent nos retards dans l'éducation numérique et les outils qui permettraient une continuité pédagogique efficace, etc. En échappant à l'impôt, le haut de la pyramide des revenus et les multinationales ont non seulement accumulé des richesses, mais contribué à saper les biens publics qui auraient dû nous protéger.

Aujourd'hui, les grandes entreprises envoient des produits et fournissent des moyens à l'hôpital public : LVMH envoie des gels hydroalcooliques avec le logo Dior, les grands traiteurs fournissent les hôpitaux... C'est à la fois anecdotique et assez symptomatique du problème : l'impôt doit être plus élevé sur ces entreprises pour qu'elles contribuent durablement au service public et pas juste ponctuellement, quand cela arrange leur communication.

C'est pourquoi, avec Lucas Chancel, Stéphanie Hennette, Manon Hennin, Guillaume Sacriste, Thomas Piketty et Antoine Vauchez, nous appelons à un débat fiscal maintenant. Nous pouvons décider de revoir fondamentalement notre système de redistribution et de financement des services publics en faisant contribuer chacun selon ses moyens et en reconnaissant l'utilité sociale des métiers de première nécessité. L'impôt est l'outil fondamental du contrat social. Nous proposons de nouveaux taux d'imposition sur les hauts patrimoines, les hauts revenus et les grandes entreprises.

#### **-> *Taxer le patrimoine et les hauts revenus***

#### **S'agit-il d'un nouvel ISF ?**

Appelez-le comme vous voudrez ! Ce qui compte, c'est que l'on tire les leçons de l'échec (ou du prétendu échec) de l'ISF, et pas en se disant que c'est impossible d'imposer les hauts patrimoines à l'avenir, comme cela a été dit et redit, au motif que les hauts patrimoines bénéficient de niches fiscales ou qu'ils peuvent toujours quitter le pays.

Anne-Laure Delatte, économiste au Cepii. © DR

Il faut d'abord remettre les choses en perspective. Il n'y a pas eu de fuite massive des hauts patrimoines en France à la suite de la création de l'ISF et le nombre de foyers fiscaux nouvellement assujettis à l'ISF chaque année écrasait, et de loin, le nombre de départs. En réalité, nous sommes l'un des pays d'Europe où les plus hautes fortunes se portent le mieux. Ensuite, tirer les leçons de l'expérience ISF, c'est être beaucoup plus rigoureux sur la collecte d'informations fiscales par les autorités.

Le système de collecte d'informations sur les patrimoines (notamment financiers) mis en place pour l'ISF n'était pas digne de la septième puissance mondiale ! On aurait cru la préhistoire alors que nous disposons d'outils numériques avancés pour mieux contrôler. Plus précisément, il suffisait aux contribuables aisés de remplir une case indiquant l'ensemble de leurs actifs, sans qu'il y ait aucun recoupement automatique d'informations avec les institutions financières – alors même que pour les revenus du travail, ces informations sont recoupées et même pré-remplies !

Enfin, si l'on estime que la fuite des hautes fortunes demeure un enjeu, rien

ne nous empêche de mettre en place une taxe de sortie sur les plus hautes fortunes qui décideraient de quitter le pays – ce qui doit rester leur droit bien sûr, mais la nationalité française doit être associée à des devoirs fiscaux pour tout le monde, et pas seulement pour les contribuables « immobiles », c'est-à-dire les classes moyennes et populaires.

Dans le « Traité pour le démocratisation de l'Europe », un projet de traité lancé en décembre 2018, nous proposons un impôt de 1 % sur les patrimoines supérieurs à 1 million d'euros et 2 % sur les patrimoines supérieurs à 5 millions d'euros. Cela génère environ 1 % du PIB en recettes fiscales (ou dit autrement, en dix ans, cet impôt pourrait rembourser un plan de relance de 10 % du PIB). Certains d'entre nous souhaiteraient un taux beaucoup plus haut, notamment Thomas Piketty dans *Capital et idéologie*, qui propose un taux d'impôt sur le patrimoine de 90 % pour les plus riches afin de réduire significativement la concentration des richesses, ce que l'on ne peut pas faire avec un taux de 2 %.

Mais nous ne limitons pas le débat à un impôt sur le patrimoine. Nous proposons un impôt sur les hauts revenus qui prendrait la forme d'un taux marginal additionnel de 10 % sur les revenus supérieurs à 100 000 euros, 20 % au-dessus de 200 000 euros ; et sur les grandes entreprises, avec un taux additionnel de 15 % sur le bénéfice des sociétés des multinationales. Selon nos estimations, les recettes de ces trois impôts pourraient être de l'ordre de 4 % du PIB.

### **Quelle serait sa fonction ? En quoi un tel impôt est-il en mesure de changer la donne économique durablement ?**

La fonction de l'impôt sur le patrimoine est multiple. D'abord, il s'agit de financer les services publics, qui en ont grandement besoin, en période de crise comme hors période de crise. Ensuite, un tel impôt peut contribuer à limiter la concentration des patrimoines, qui pose un enjeu démocratique (on pense ici notamment à la concentration des titres de presse français au sein de quelques grandes fortunes).

Sur le montant, l'impôt que nous proposons est plus progressif que l'ISF. Pour rappel, l'ISF s'échelonnait de 0,5 % au-dessus de 800 000 euros et montait à 1,5 % au-dessus de 10 millions d'euros. Pour les plus hautes fortunes, pour les milliardaires, c'était un taux vraiment faible. En effet, la fortune de ces derniers croît de 7 à 8 % par an sur le long terme, c'est-à-dire trois fois plus vite que la moyenne des ménages avec patrimoine (et rappelons que près de la moitié de la population n'a pas de patrimoine). Donc, avec un impôt sur le patrimoine à 1,5 %, on ne stabilise même pas, et très loin de là, la concentration des richesses.

On peut donc imposer plus généreusement les hautes fortunes et aucun travail sérieux ne démontre que cela aurait des effets délétères sur l'investissement et la croissance. Au contraire, en faisant mieux circuler le capital, cela peut encourager la mise en œuvre de nouvelles idées et de nouveaux projets... Ce qui est bon pour l'activité et l'emploi.

### **Ne présente-t-il pas un risque d'inconstitutionnalité ?**

On ne peut pas exclure un risque d'inconstitutionnalité au regard de la décision de 2012. Le Conseil constitutionnel avait alors censuré la loi de finances

et déclaré non constitutionnelle la contribution exceptionnelle de solidarité que souhaitait introduire le gouvernement de François Hollande. Le Conseil constitutionnel avait considéré l'ensemble des impôts, calculé un taux global et statué que cette loi fiscale méconnaissait le principe d'égalité devant l'impôt.

Autrement dit, ajoutée aux impôts existants, cette nouvelle taxe était jugée confiscatoire. Un premier élément pour réduire ce risque peut consister à proposer des taux qui permettent de rester en dessous des seuils de 2012 qui avaient été jugés confiscatoires.

De plus, il y a des éléments contextuels qui laissent penser que le risque est considérablement amoindri aujourd'hui. Les circonstances actuelles sont sans commune mesure avec le contexte de 2012. Premièrement, en 2012, ce nouvel impôt avait été justifié pour réduire le déficit public, environ 4,8 % du PIB, alors que la prévision pour 2020 est autour de 6 à 7 % du PIB. Deuxièmement, nous vivons aujourd'hui juridiquement un régime d'exception : la loi du 23 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire dont la portée est très vaste et va bien au-delà des questions de santé.

Le gouvernement a reçu une habilitation à légiférer par voie d'ordonnance dans un très grand nombre de domaines. Le Conseil constitutionnel a lui-même reconnu ce régime d'exception dans sa décision du 26 mars sur l'adoption de la loi organique qui mentionne des circonstances « particulières ». Au total, si le risque existe, nous pensons qu'il est considérablement amoindri par les circonstances exceptionnelles de la période.

-> **«L'impôt est l'outil fondamental du contrat social»**

### **Comment articuler cet impôt avec l'explosion de la dette des États ? Servira-t-il à « rembourser la dette » ou à financer les services publics ?**

Naturellement, les dépenses publiques sont indispensables aujourd'hui pour relancer l'activité économique et financer les services publics qui nous protègent, mais la question du financement ne tardera pas à se poser. Cette crise va en effet coûter cher, comme toute crise économique qui détruit de l'activité : les ressources fiscales baissent brutalement et l'État doit augmenter ses dépenses d'assurance. Le poids de la dette dans le PIB va donc beaucoup augmenter ; elle pourrait représenter entre 120 et 140 % du PIB, selon certaines estimations. Le déficit public devrait s'élever à 6 ou 7 % du PIB. La Commission européenne a levé les contraintes budgétaires, ce qui signifie qu'on ne sera pas sanctionné pour un déficit au-dessus de 3 % du PIB.

Toutefois, on a beau dire aujourd'hui que le temps n'est pas à la rigueur budgétaire, que c'est un choc exceptionnel, il y a fort à parier que les marchés mettront la pression sur les gouvernements dans très peu de temps. Le risque est de revivre une crise de la dette comme en 2011 quand les investisseurs ont perdu confiance dans la capacité de certains pays à rembourser leurs dettes. C'était le cas pour la Grèce mais aussi l'Italie, l'Espagne.

Si un vrai débat fiscal n'a pas eu lieu avant, le réflexe sera de baisser les dépenses publiques quand les coûts d'emprunt augmenteront. Pour ne pas tomber dans ce piège, nous proposons d'aller chercher les ressources fiscales où

elles sont. Ces nouveaux taux d'imposition sur les hauts patrimoines, les hauts revenus et les multinationales permettront, d'une part, de rembourser plus sûrement les emprunts d'aujourd'hui, et d'autre part, de financer des services publics capables de nous protéger plutôt que les réduire comme c'est le cas depuis trop longtemps.

Au total, il ne faut pas opposer les deux. Si aujourd'hui les États s'endettent (à taux quasi nul pour la France en ce moment) pour financer l'hôpital, la dette qui est créée est une dette qui finance les services publics. Le danger, c'est de créer de la dette et ensuite de la réduire, soit en coupant dans les dépenses (ce que l'on a fait après la crise de 2009), soit en augmentant les impôts de manière inégalitaire (*via* des taxes sur la consommation, des taxes carbone, etc.) sans mettre à contribution ceux qui ont vraiment les moyens de financer ces efforts dont la nation tout entière a besoin.

### **La justice sociale passera aussi par la fin du dumping fiscal des entreprises. Est-ce aussi l'occasion de changer la donne ? Comment ?**

Oui, nous ne nous limitons pas à l'imposition des patrimoines des individus. Pour qu'un nouveau système fiscal fonctionne, il faut aussi un impôt sur les bénéfices des sociétés, sinon nous courrons le risque que les actionnaires gardent leurs revenus à l'intérieur de l'entreprise afin d'échapper à l'impôt, tout en bénéficiant de tous les services permis par leur entreprise. La direction prise par les pays européens, dont la France avec ce quinquennat, consistant à réduire l'impôt sur le bénéfice des sociétés, va à rebours de ce qu'il faut faire.

Mettre fin au dumping fiscal n'est pas très compliqué techniquement, ce qui manque, c'est de la volonté politique. Le gouvernement lui-même reconnaît que l'on devrait taxer les bénéfices des multinationales en fonction des ventes que celles-ci font dans un pays, et non pas en fonction des bénéfices qu'elles déclarent dans ce pays (en prenant toujours soin de déclarer des bénéfices fictifs, beaucoup trop faibles, dans les pays d'imposition élevée et inversement dans les pays sans impôt sur les bénéfices).

La taxe GAFA est un premier pas dans cette voie-là, mais elle doit être accompagnée de deux autres points essentiels. Le premier est que l'on ne doit pas se limiter aux GAFA, qui ne représentent que 5 % de l'évasion fiscale des multinationales. Se limiter aux GAFA était aussi géopolitiquement terrible car cela donnait le meilleur argument à Donald Trump pour imposer les produits français. Deuxièmement, cela ne sert à rien de taxer les bénéfices réels et non déclarés si le taux d'impôt sur les bénéfices continue de baisser, comme le gouvernement l'a prévu : entre 2017 et 2022, ce taux doit passer de 33 % à 25 %. Il faut inverser la tendance. La bonne nouvelle est que c'est possible.

### **Le gouvernement semble déterminé à maintenir sa politique fiscale et notamment la fin de l'ISF. Que cela vous inspire-t-il ?**

Face à la récession qui s'annonce à la sortie du confinement, le gouvernement pourrait choisir de continuer dans sa lancée, c'est-à-dire réduire les impôts, notamment sur le capital, dans l'idée que cela finira par favoriser l'investissement mais avec pour réelle conséquence d'amplifier les tensions sociales qui n'ont fait que s'envenimer depuis dix ans et qui ont toutes les chances d'avoir été décuplées par cette crise. Ou bien, nous pourrions décider de revoir fonda-

mentalement notre système de redistribution et de financement des services publics en faisant contribuer chacun selon ses moyens et en reconnaissant l'utilité des métiers de première nécessité. L'impôt est l'outil fondamental du contrat social.

-> **Boîte noire**

Logo. © DR

La pandémie de coronavirus a créé une césure. La suspension du temps, l'hibernation de l'économie marchande, la présence permanente de la maladie et de la mort, le retour des distances... Tout cela va changer durablement le monde tel qu'on le connaissait jusqu'ici. Mais à quoi va ressembler le monde d'après ? Quels espoirs, quelles luttes, quels ordres politiques, sociaux, écologiques surgiront de cette pandémie ? Mediapart tente de dessiner quelques pistes pour alimenter notre réflexion commune de « l'après » à partir de cette situation inédite, par des entretiens, des articles, des témoignages...

L'entretien a été réalisé à distance le 8 avril.

## Boîte noire

*Un élément multimedia s'affiche ici et dans l'encadré de cet article, en ligne sur Mediapart.fr.*

La pandémie de coronavirus a créé une césure. La suspension du temps, l'hibernation de l'économie marchande, la présence permanente de la maladie et de la mort, le retour des distances... Tout cela va changer durablement le monde tel qu'on le connaissait jusqu'ici. Mais à quoi va ressembler le monde d'après ? Quels espoirs, quelles luttes, quels ordres politiques, sociaux, écologiques surgiront de cette pandémie ? Mediapart tente de dessiner quelques pistes pour alimenter notre réflexion commune de « l'après » à partir de cette situation inédite, par des entretiens, des articles, des témoignages...

L'entretien a été réalisé à distance le 8 avril.

## Sur mediapart.fr

Cet article provient du site mediapart.fr sur lequel les enquêtes, analyses et reportages sont enrichis de vidéos, diaporamas, cartes interactives, liens hypertextes, etc. La version imprimée de l'article ne permet pas de mettre à disposition ces éléments et génère parfois des messages vous signalant les endroits où ces éléments apparaissent en ligne.

Voir aussi article : Razmig Keucheyan: «La sobriété ne peut s'organiser que collectivement», sur mediapart.fr" Voir aussi article : Corinne Morel Darleux: «La pandémie ne doit pas servir à étouffer les luttes», sur mediapart.fr" Voir aussi article : Cédric Durand: «L'enjeu de cette crise est de planifier la mutation de l'économie», sur mediapart.fr" Voir aussi article : Benoît Borrits: «Il faut une économie au service de tous, pas seulement des actionnaires», sur mediapart.fr" Voir aussi article : Notre série: le monde d'après, sur mediapart.fr" Voir sur Mediapart pour activer les liens de cet article, et voir les vidéos.

*par Romaric Godin*[contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)



---

## **PROTECTION SOCIALE**

---



## CORONAVIRUS

### «Une loi sur le grand âge s'impose»

Pour Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, «la crise sanitaire montre qu'on ne peut plus attendre»

Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale et directeur de l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale, avait été missionné par le premier ministre, en 2018, pour examiner, notamment, «les différentes modalités de financement de la dépendance». En mars 2019, il avait remis un rapport à Agnès Buzyn, alors ministre des solidarités et de la santé.

**Emmanuel Macron a promis, lundi 13 avril, un futur «plan massif» notamment «pour nos aînés». La loi «grand âge», évoquée depuis mi-2018, va-t-elle enfin voir le jour?**

Je suis heureux des propos du chef de l'Etat. La crise sanitaire montre qu'on ne peut plus attendre. Une loi «grand âge» s'impose du fait de la nécessité de revaloriser les rémunérations et les carrières des soignants, de la nécessité de lutter contre l'isolement social, d'inventer de nouvelles formes d'hébergement et d'établissements, de décloisonner les Ehpad, les structures d'aide à domicile et les hôpitaux. La crise sanitaire a surtout confirmé la pertinence de la reconnaissance d'un risque social à part entière – celui de la dépendance – au cœur de la solidarité nationale. Si la solidarité nationale ne s'exprime pas vis-à-vis du grand âge, je ne sais pas ce que solidarité nationale veut dire.

**Le manque de personnels dans les**

#### Ehpad peut-il aussi expliquer le nombre de morts?

Je serais très prudent sur l'explication du nombre de morts. Et j'ai de la reconnaissance pour tous les personnels qui assurent la continuité des soins et des services auprès des personnes âgées, dans des conditions souvent difficiles. Mais ce qui est évident, c'est que les Ehpad ont abordé cette crise sanitaire dans des conditions d'autant plus délicates qu'ils avaient pour la plupart des difficultés à se doter de personnels permanents qualifiés en nombre suffisant. Mon rapport et encore plus celui de Myriam El Khomri [remis en octobre 2019] ont plaidé pour que la revalorisation des métiers soit la pierre angulaire d'une politique du grand âge. Tout de suite. Il faudrait notamment fixer un objectif d'augmentation de 25 % du ratio du nombre de soignants par résident, de revoir les conventions collectives, de fixer des barèmes nationaux de rémunération des services d'aide à domicile.

**Dans votre rapport, vous évaluez à 6,2 milliards par an dès 2020 et à 9,2 milliards par an dès 2030, le besoin de financement supplémentaire pour la dépendance. Maintenez-vous ce chiffrage?**

Globalement l'ordre de grandeur demeure. Ensuite, c'est avant tout une question de volonté politique. Je signalerai juste que certaines objections à l'époque déjà largement dis-

cutables sont aujourd'hui obsolètes. Ces critiques expliquaient que l'utilisation du Fonds de réserve des retraites que je préconise dans mon rapport allait accroître le déficit de la nation selon les critères de Maastricht. Ce qui justifierait qu'on ne les utilise pas.

Ces remarques sont dépassées, les règles budgétaires européennes étant à repenser. Au contraire, ces ressources devraient être utilisées pour un programme de rénovation des Ehpad qui pourrait faire partie d'un plan de relance de l'économie par l'investissement. Et si l'on pense que la vie des plus fragiles, c'est important, que cela passe par des organisations collectives, ce qui n'exclut nullement la responsabilité individuelle, il faut accepter les conséquences de ce choix dans les affectations de ressources collectives, c'est-à-dire des prélèvements sociaux.

#### Peut-on envisager d'accroître les prélèvements obligatoires pour financer un plan «grand âge»?

On voit dans la crise qu'il y a des ressorts de solidarité extraordinaires. Tout le monde est bien d'accord pour considérer que consacrer des moyens pour soigner ses proches est plus important que certaines dépenses privées dont on peut se passer. Mais combien de Français comprennent que c'est grâce à la contribution sociale généralisée (CSG), retenue sur leur salaire, que sont financés les hôpitaux et les soins en Ehpad?

Il y a des prélèvements sociaux qu'il s'agirait de mieux identifier pour que tout le monde saisisse bien à quoi ils servent. Je plaide pour la promotion d'une citoyenneté sociale. Avec davantage de pédagogie, les Français pourraient consentir à un effort supplémentaire. Il faudra bien sûr faire le bilan de la crise sanitaire et en tirer des enseignements. Mais, pour l'es-

sentiel, nous savons ce qu'il faut faire pour construire une société du grand âge. Le temps de la procrastination est révolu.

**Le chef de l'Etat a souhaité que les hôpitaux et les maisons de retraite organisent pour les plus proches la visite aux malades en fin de vie, un rappel nécessaire ?**

Evidemment, c'est une mesure très bienvenue, tant l'incapacité d'accompagner ses proches en fin de vie ajoute à la douleur. ■

*propos recueillis par Béatrice Jérôme*



---

## MOUVEMENTS SOCIAUX

---



SOCIAL-ECO

## La lutte syndicale n'est pas confinée

Plusieurs mouvements de grève ont eu lieu ou sont en cours avec pour mots d'ordre la sécurité des salariés et le respect du droit de retrait.

Grande distribution, e-commerce, industrie, fonction publique territoriale... les syndicats ne chôment pas.« Ce n'est pas parce qu'on est frappés par l'épidémie qu'on doit cesser de revendiquer, car, du côté de la direction, le disciplinaire ne s'arrête pas », pointe Frédéric Jeanneau, délégué syndical central CGT de Mondelez, fabricant de biscuits. Dans les usines, les restructurations se poursuivent, à but de rentabilité, qui frappent notamment les équipes de maintenance.« On a appelé à la grève vendredi et dans la nuit de lundi à mardi, pour mettre fin à ces plans. La direction répond en proposant des primes de présence à l'usine et en ayant un recours massif à des intérimaires », dénonce-t-il.

### « Plusieurs centaines de salariés contaminés »

Ce week-end, plusieurs mouvements de grève ont éclaté aussi dans la grande distribution.« Aujourd'hui, les salariés de nos secteurs paient le prix fort de l'inaction du gouvernement et du patronat : 5 décès recensés à ce jour, plusieurs centaines de salariés contaminés, dont certains dans des situations critiques », pointe la CGT commerce et services. Les travailleurs mobilisés demandent donc plus de protection, mais surtout la reconnaissance du droit de retrait pour ceux qui l'ont exercé afin qu'ils

soient payés et non sanctionnés.« On a eu des retours positifs, des rencontres avec les directions, s'est réjoui Amar Lagha, secrétaire général de la fédération. L'appel à la grève court toujours dans le secteur, car il permet à chaque salarié de contester aujourd'hui ses conditions de travail, ou d'exiger que son droit de retrait soit reconnu. »

« Entre les droits de retrait, les arrêts maladie, les gardes d'enfant et les grévistes, il n'y a qu'entre 40 et 60 % de présents dans les entrepôts d'Amazon », affirme de son côté Laurent Dégousée, de SUD commerce. Le syndicat en a même appelé à la justice, et a été entendu ce mardi après-midi. Le juge a ordonné de limiter, dans les 24 heures et sous astreinte de 1 million d'euros par jour de retard, l'activité aux marchandises essentielles, dans l'attente d'une évaluation des risques épidémiques, en y associant les représentants du personnel. C'est que, jusqu'ici, les salariés continuent d'expédier nombre de jeux vidéo, DVD, sextoys, bouteilles d'alcool ou fournitures informatiques.« La situation sanitaire n'a cessé de se dégrader », poursuit Laurent Dégousée. Plusieurs cas de Covid ont été diagnostiqués dès la première semaine, et un salarié de l'entrepôt de Brétigny est actuellement en réanimation. Entre les bus, les portes d'accès, les vestiaires, les

moments de briefing... les points de contact où les distances de sécurité ne peuvent être maintenues sont nombreux. »

### Les agents de la fonction publique territoriale sont très exposés

Un préavis de grève court également pour les agents territoriaux.« On l'a déposé pour permettre aux salariés à qui on refuse le droit de retrait de ne pas se rendre au travail s'ils se sentent en danger », explique Natacha Pommet, secrétaire générale de la fédération CGT des services publics.« Les employeurs commencent à prendre des précautions mais on est encore trop loin du compte, certains demandent aux aides à domicile de fabriquer leurs propres masques ! Et comme il n'y a pas de tests, impossible de justifier les risques », déplore-t-elle. Pompiers, aides à domicile, éboueurs, personnel des Ephad ou les Atsem en charge de la garde des enfants des soignants, de nombreux agents sont concernés.« On a déjà eu au moins huit décès de camarades dans la fonction publique territoriale », regrette Natacha Pommet. ■

par Pierrick Marissal,

